

Recommandations de vote

La mission de Proxinvest est de conseiller les investisseurs qui désirent exercer leur responsabilité d'actionnaire en surveillant les résolutions d'assemblées générales ou en incorporant dans leur politique d'investissement ou de dialogue avec les émetteurs une connaissance approfondie des problématiques de gouvernance d'entreprise. Les clients du service d'analyse d'assemblées générales de Proxinvest reçoivent une analyse complète des points à l'ordre du jour environ deux semaines avant l'assemblée générale. Ces analyses sont également disponibles par abonnement à la recherche Proxinvest sur la plateforme clients de Proxinvest ([Devenir client](#)) ou par [souscription en ligne à l'unité](#).

Parallèlement Proxinvest entend promouvoir la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable au sein du grand public. Ainsi, conformément au principe 3.3 du [code de conduite des agences de conseil de vote](#) (« Dialogue with Media & the Public ») dont Proxinvest est signataire, Proxinvest a développé une politique de communication avec les différentes parties prenantes que sont les médias, le public et la communauté des actionnaires individuels, qui permet à quiconque de prendre connaissance des recommandations de vote de Proxinvest sur son site Internet 2 jours ouvrables avant la date des assemblées générales. Ce niveau de transparence n'est pas commun dans la communauté des investisseurs et la profession des agences de conseil de vote, toutefois Proxinvest entend assumer son rôle de pionnier sur le marché français dans la définition et la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance.

Ces recommandations de vote reposent sur les [principes de gouvernement d'entreprise de Proxinvest et sa politique de vote](#).

| Accor | FR0000120404 | vendredi 20 avril 2018 | Lettre conseil |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes. | Pour | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 1,05 € par action. Mis en paiement le 15 mai 2018. | Pour | |
| 4 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence: le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 1 320 000 €. | Pour | |
| 5 | Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à prestation définie accordés à M. Sébastien Bazin, Président Directeur Général, en matière de régime de retraite supplémentaire et d'assurance chômage. | Contre | |
| 6 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Sébastien Bazin, Président Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Contre | |
| 7 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Sven Boinet, Directeur Général Délégué, au titre du dernier exercice. | Contre | |
| 8 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général, pour le nouvel exercice. | Contre | |
| 9 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué, pour le nouvel exercice | Contre | |
| 10 | Autorisation de cession partielle d'actifs : cession du contrôle d'AccorInvest Group SA. Opération d'un montant global de 6 250 000 000 | Pour | |
| 11 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 70 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour | |
| 12 | Autorisation d'émission de bons en période d'offre publique (Bons Breton). Opération plafonnée à 217 M € en nominal. | Contre | |
| 14 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour | |
| 13 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 2,00% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : jusqu'au 5 juillet 2019. | Pour | |

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes audités de l'exercice 2017. | Pour |
| 2 | Affectation du résultat social de 483 M€ : dividende de 1,50 € par action. Mis en paiement le 18 avril 2018. | Pour |
| 3 | Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration. | Contre |
| 4 | Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration. | Contre |
| 5 | Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young pour une durée d'1 an. | Contre |
| 6 | Renouvellement du mandat d'Amparo Moraleda Martinez comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 7 | Nomination de Victor Chu comme administrateur en remplacement de Sir John Parker pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 8 | Nomination de Jean-Pierre Clamadiou comme administrateur en remplacement de Jean-Claude Trichet pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 9 | Nomination de René Obermann comme administrateur en remplacement de Hans-Peter Keitel pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 10 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés limitée à 0,51% du capital. Prix des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 12 mois. | Contre |
| 11 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription à des fins de financement pour la société ou ses filiales. L'augmentation nominale du capital social porte sur 1,15% du capital. Durée de l'autorisation : 12 mois. Usage exclu en période d'offre. | Pour |
| 12 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 13 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 12 mois. | Contre |

Carmat

FR0010907956

jeudi 05 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 29 227 910 € pour l'exercice. | Contre |
| 2 | Quitus aux administrateurs. | Contre |
| 3 | Affectation du résultat : la perte sociale de 29 227 910 € est affectée au report à nouveau. | Pour |
| 4 | Constat d'aucune nouvelle convention réglementée. | Contre |
| 5 | Nomination de Pierre Bastid comme administrateur pour une durée de 6 ans. | Contre |
| 6 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence: le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 200 000 €. | Contre |
| 7 | Avis consultatif sur la rémunération attribuée à M. Jean-Claude Cadudal, Président non-exécutif du conseil, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 8 | Avis consultatif sur la rémunération attribuée à M. Stéphane Piat, Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 9 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 240 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |

- 10 Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10 % du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. Contre
- 11 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 160 000 € en nominal (dans la limite du plafond e la 19ème résolution). Montant maximum des émissions d'autres titres : 120 M€. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. Contre
- 12 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 € (dans la limite du plafond de la 19ème résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 120 M€. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. Contre
- 13 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé : augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 € (dans la limite de 20% du capital par an et dans la limite du plafond e la 19ème résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 120 M€. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. Contre
- 14 Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 12 et 13. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. Contre
- 15 Option de sur-allocation sur une émission sans DPS ("green shoe") : en application des résolutions 11 à Contre
- 16 Autorisation préalable d'une émission réservée aux sociétés ou fonds d'investissement spécialisés dans le secteur des sciences de la vie et technologies de la santé. Augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 € (dans la limite du plafond e la 19ème résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 120 M€. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. Contre
- 17 Autorisation préalable d'une émission réservée aux partenaires stratégiques ou financiers de la Société. Augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 € (dans la limite du plafond e la 19ème résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 120 M€. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. Contre
- 18 Autorisation préalable d'une émission réservée à tout établissement s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital. Augmentation nominale du capital social autorisée : 160 000 € (dans la limite du plafond e la 19ème résolution). Montant maximum nominal des émissions de titres : 120 M€. Prix d'émission non inférieur à 70% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. Contre
- 19 Limitation globale d'augmentation de capital par émission avec et sans DPS. La résolution limite le montant nominal des augmentations du capital proposées dans les résolutions 11 à 18 à 160 000 € et limite le montant global d'émission des titres de créances à 120 M€. Pour
- 20 Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 160 000 € en nominal (plafond distinct). Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. Pour
- 21 Autorisation d'émission de bons de souscription autonomes sans DPS au profit des membres et censeurs du Conseil d'Administration, des personnes liées par un contrat de services ou de consultant ainsi que des membres de tout comité ; n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la société ou de l'une de ses filiales. Opération autorisée plafonnée à l'émission de 60 300 bons (dans la limite du plafond de la 23ème résolution). Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. Contre
- 22 Autorisation d'émission d'options de souscription ou d'achat à consentir aux salariés et mandataires sociaux : autorisation portant sur 60 300 options (dans la limite du plafond de la 23ème résolution). Prix d'exercice pour les bénéficiaires non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 38 mois. Contre
- 23 Limitation globale d'augmentation de capital par émission sans DPS. La résolution limite le montant nominal des augmentations du capital proposées dans les résolutions 21 et 22 à 60 300 actions. Pour
- 24 Modification de l'article 12.2 des statuts relative à la suppression de deux catégories d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires, et l'introduction de trois nouvelles catégories. Contre

- | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 25 | Attribution gratuite d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires "AGAP 2018-01", pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants. L'autorisation porte sur 580 actions de préférence convertibles en un maximum de 58 000 actions ordinaires. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 26 | Attribution gratuite d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires "AGAP 2018-02", pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants. L'autorisation porte sur 11 500 actions de préférence convertibles en un maximum de 230 000 actions ordinaires. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 27 | Attribution gratuite d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires "AGAP 2018-03", pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants. L'autorisation porte sur 1 900 actions de préférence convertibles en un maximum de 190 000 actions ordinaires. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 28 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 10 000 €. Prix d'émission des actions non inférieure à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |

| Chargeurs | FR0000130692 | lundi 16 avril 2018 | Lettre conseil |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 56 355 108 € pour l'exercice. | Contre | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 0,60 € par action (un acompte de 0,25 € ayant été versé le 29 septembre 2017). Mis en paiement le 17 mai 2018. | Pour | |
| 4 | Option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2017 en actions. Prix de souscription non inférieur à 90,0% du cours de l'action. Option ouverte entre le 26 avril et le 7 mai 2018 inclus. | Contre | |
| 5 | Option pour le paiement d'acompte sur dividende de l'exercice 2018 en actions. Prix de souscription non inférieur à 90,0% du cours de l'action. | Contre | |
| 6 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Pour | |
| 7 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 300 000 €. | Contre | |
| 8 | Renouvellement du mandat de Michaël Fribourg comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour | |
| 9 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur Général pour le nouvel exercice. | Pour | |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017. | Pour | |
| 11 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 35,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour | |
| 12 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre | |
| 13 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 1 800 000 € en nominal. Ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé en résolution 21. Montant maximum des émissions d'autres titres : 300 M€. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour | |
| 14 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public, délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 370 000 €. Ce montant s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital fixé en résolution 21. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour | |

| | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé : augmentation nominale du capital social autorisée : 370 000 €. Ce montant s'imputera sur le plafond global fixé en résolution 21 et au sous-plafond de la résolution 14 (370 000 €). Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Option de sur-allocation sur une émission avec et sans DPS ("green shoe") : en application des résolutions 13 à 15. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 17 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an dans les conditions des résolutions 14 et 15 et plafonnée à 370 000 €. Prix d'émission non inférieur à 85% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres : augmentation nominale du capital social autorisée : 370 000 € et s'imputera sur le plafond de la résolution 14. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 19 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social et s'imputera sur le plafond de la résolution 14. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 200 000 €. Ce montant s'imputera sur le plafond fixé en résolution 21. Prix d'émission des actions non inférieur à 20% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 21 | Limitation globale d'augmentation de capital par émission avec et sans DPS proposée dans les résolutions 13 à 20 à 1 800 000 €. | Pour |
| 22 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Christian Dior SE

FR0000130403

jeudi 12 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 6 163 689 661 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 5,00 € par action (acompte de 1,60 € par action ayant déjà été payé le 7 décembre 2017). Mis en paiement le 19 avril 2018. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Ratification de la cooptation de Nicolas Bazire comme administrateur en remplacement de Denis Dalibot pour une durée de 1 an. | Contre |
| 6 | Renouvellement du mandat de Delphine Arnault comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat d'Hélène Desmarais comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 8 | Renouvellement de Jaime de Marichalar y Saenz de Tejada en qualité de censeur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 9 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Bernard Arnault, Président non-exécutif du conseil. | Contre |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Sidney Toledano, Directeur Général. | Contre |
| 11 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour le nouvel exercice. | Contre |
| 12 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 450 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |

- | | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 13 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 80 000 000 € en nominal (dans la limite du plafond fixé par la 24ème résolution). Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 14 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 80 000 000 € en nominal (dans la limite du plafond fixé par la 24ème résolution). Montant maximum des émissions d'autres titres : 5 Mds€. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public (délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil). Augmentation nominale du capital social autorisée : 80 000 000€ (dans la limite du plafond fixé par la 24ème résolution). Montant maximum des émissions d'autres titres : 5 Mds€. Prix d'émission non inférieure à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 17 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé . Augmentation nominale du capital social autorisée : 80 000 000€ (dans la limite de 20% du capital par an). Montant maximum des émissions d'autres titres : 5 Mds€. Prix d'émission non inférieure à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 16 à 17. Prix d'émission non inférieure à 90% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 19 | Option de sur-allocation sur une émission avec et sans DPS ("green shoe") dans le cadre des résolutions 15 à 17. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres. Augmentation nominale du capital social autorisée : 80 000 000 € (dans la limite du plafond fixé par la 24ème résolution). Montant maximum des émissions d'autres titres : 5 Mds€. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 21 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social (dans la limite du plafond fixé par la 24ème résolution). Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 22 | Autorisation d'émission d'options de souscription ou d'achat à consentir aux salariés et mandataires sociaux. Autorisation portant sur 1% du capital social. Prix d'exercice pour les bénéficiaires non inférieure à 100% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 23 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés s'élève à 1% du capital social. Prix d'émission des actions non inférieure à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 24 | Limitation globale d'augmentation de capital par émission avec et sans DPS proposée dans les résolutions précédentes à 80 000 000 €. | Pour |
| 25 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants. Autorisation portant sur 1% du capital social. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 26 | Modification des statuts : missions et prérogatives des censeurs. | Pour |

| Colas | FR0000121634 | jeudi 12 avril 2018 | Lettre conseil |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 163 233 671 € pour l'exercice. | Contre | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 327,96 M€ pour l'exercice. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 8,20 € par action. Mis en paiement le 03 mai 2018. | Pour | |

| | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à prestations définies accordées à Hervé Le Bouc, Président Directeur Général. | Pour |
| 6 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Hervé Le Bouc, Président directeur général au titre du dernier exercice. | Contre |
| 7 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président directeur général pour le nouvel exercice. | Contre |
| 8 | Renouvellement du mandat de Catherine Ronge comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Pour |
| 9 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions : autorisation portant sur 326 545 actions. Prix d'achat maximum : 220 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 10 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |
| 11 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 12 | Modification des statuts : âge maximal du Président. | Pour |
| 13 | Modification des statuts : âge maximal du Directeur Général. | Contre |
| 14 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Foncière des murs

FR0000060303

vendredi 06 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 79 582 705,94 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 252,17 M€ pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 1,55 € par action. Mis en paiement le 13 avril 2018. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Renouvellement du mandat de Christophe Kullman comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 6 | Renouvellement du mandat d'Olivier Estève comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat de Jean Luchet comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 8 | Renouvellement du mandat de la société ACM Vie comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 9 | Nomination de la société SOGECAP comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 10 | Nomination de la Caisse des Dépôts et Consignations comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 11 | Nomination de Patricia Damerval comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 12 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 30 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 13 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 42 500 000 € en nominal. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |

| | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 14 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 212 500 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 1 000 M€ (plafond des résolutions 16 à 19). Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 16 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public : Délai de priorité de souscription garanti. Augmentation nominale du capital social autorisée : 44 500 000€. Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 17 | Option de sur-allocation sur une émission sans DPS ("green shoe") en application des résolutions 15 et 16. | Contre |
| 18 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 19 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres : augmentation nominale du capital social autorisée : 44 500 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 500 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 21 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Foncière des Régions

FR0000064578

jeudi 19 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 443 008 272,25 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 914,12M€ pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat social : dividende de 4,50 € par action. Mis en paiement le 17 mai 2018. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Dominique Ozanne, Directeur Général Délégué. | Contre |
| 6 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration pour le nouvel exercice | Contre |
| 7 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général pour le nouvel exercice. | Contre |
| 8 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des Directeurs Généraux Délégués pour le nouvel exercice. | Contre |
| 9 | Approbation de la rémunération individuelle de Jean Laurent, Président du Conseil d'administration due au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017. | Contre |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Christophe Kullmann en qualité de Directeur Général. | Contre |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au dirigeant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Olivier Estève, en qualité de Directeur Général Délégué. | Contre |
| 12 | Renouvellement du mandat de ACM Vie (Groupe Crédit Mutuel) comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |

| | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 13 | Renouvellement du mandat de Romolo Bardin comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 14 | Renouvellement du mandat de Delphine Benchetrit comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 15 | Renouvellement du mandat de Sigrid Duhamel comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 16 | Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars pour une durée de 6 ans. | Contre |
| 17 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 800 000 €. | Contre |
| 18 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 105 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 19 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 22 400 000 € en nominal. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 20 | Autorisation de réduction éventuelle du capital : à hauteur de 10% du capital par période de vingt-quatre mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 21 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 56 M€ en nominal. montant maximum des émissions d'autres titres : 750 M€. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 22 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public : délai de priorité de souscription garanti. Augmentation nominale du capital social autorisée : 22,40 M€. Montant maximum nominal des émissions de titres : 750 M€. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 23 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres : opération à hauteur de 10% du capital. Montant maximum nominal des émissions de titres : 750 M€. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 24 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Montant maximum nominal des émissions de titres : 750 M€. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 25 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 500 000 € prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché ; durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 26 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| | | | |
|---------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Gecina | FR0010040865 | mercredi 18 avril 2018 | Lettre conseil |
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |

| | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 333 385 492 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 1 895,56 M € pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Virement à un compte de réserve. | Pour |
| 4 | Affectation du résultat : dividende de 5,30 € par action (un acompte de 2,65 € ayant été versé le 8/03/2018). Mis en paiement le 05 juillet 2018. | Pour |
| 5 | Option pour le paiement du dividende de l'exercice en actions. Prix de souscription non inférieur à 90% du cours de l'action. Option ouverte entre le 13 juin 2018 et le 27 juin 2018 inclus. | Contre |
| 6 | Option pour le paiement d'acomptes sur dividende en actions. Prix de souscription non inférieur à 90,0% du cours de l'action. | Contre |

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 7 | Approbation de la convention conclue entre Gecina et Predica portant sur l'acquisition, par Gecina des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic. | Pour |
| 8 | Approbation de l'engagement d'apport conclu entre Gecina et Predica portant sur l'acquisition par Gecina des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic. | Pour |
| 9 | Approbation de la convention entre Gecina et Eurosic dans le cadre de l'acquisition par Gecina des actions et des titres donnant accès au capital de la société Eurosic. | Pour |
| 10 | Approbation du contrat d'assistance et de conseil - lettre de mission, conclu entre la Société et Madame Dominique Dudan, Administratrice. | Contre |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Bernard Michel, Président du conseil au titre du dernier exercice. | Contre |
| 12 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Mme Méka Brunel, Directrice Générale au titre du dernier exercice | Pour |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président du conseil pour le nouvel exercice. | Pour |
| 14 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général pour le nouvel exercice | Contre |
| 15 | Ratification de la nomination en qualité de censeur de Bernard Carayon pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 16 | Renouvellement du mandat de Méka Brunel comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 17 | Renouvellement du mandat de Jacques-Yves Nicol comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 18 | Nomination de Bernard Carayon comme administrateur en remplacement de Bernard Michel pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 19 | Nomination de Gabrielle Gauthey comme administrateur en remplacement d'Isabelle Courville pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 20 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 180 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 21 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 100 M€ en nominal (dans la limite du plafond global de 150 M €). Montant maximum des émissions d'autres titres : 1 000 M€. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 22 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public : Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 50 M€ (plafond commun aux résolutions 22 à 26). Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 23 | Autorisation d'augmentation de capital en rémunération d'offres publiques d'échange par émission d'actions ou d'autres titres : augmentation nominale du capital social autorisée : 50 M€ (s'imputera sur le plafond défini en résolution 22). Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 24 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé : augmentation nominale du capital social autorisée : 50 M€ (s'imputera sur le plafond défini en résolution 22), dans la limite de 10% du capital par an. Montant maximum nominal des émissions de titres : 1 000 M€. Usage exclu en période d'offre. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 25 | Option de sur-allocation sur une émission sans DPS ("green shoe") en application des résolution 21 à 24. | Contre |
| 26 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 27 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 22 et 24. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |

- | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 28 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 100 M€ en nominal; Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 29 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 M€. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 30 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 0,50% du capital social. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 31 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 32 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| | | | |
|-----------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Groupe Eurotunnel SE | FR0010533075 | mercredi 18 avril 2018 | Lettre conseil |
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |

- | | | |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 69 749 545 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Affectation du résultat : dividende de 0,30 € par action. Mis en paiement le 24 mai 2018. | Contre |
| 3 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 113,28€ millions € pour l'exercice. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Pour |
| 5 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 14,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 6 | Renouvellement du mandat de Jacques Gounon comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 7 | Ratification de la cooptation de Bertrand Badré comme administrateur jusqu'à l'issue de la présente assemblée. | Pour |
| 8 | Renouvellement du mandat de Bertrand Badré comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 9 | Renouvellement du mandat de Corinne Bach comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 10 | Renouvellement du mandat de Patricia Hewitt comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 11 | Renouvellement du mandat de Philippe Vasseur comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 12 | Renouvellement du mandat de Tim Yeo comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 15 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Jacques Gounon, Président Directeur Général. | Pour |
| 16 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à François Gauthey, Directeur Général Délégué. | Pour |
| 17 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général pour le nouvel exercice. | Contre |
| 18 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué pour le nouvel exercice. | Pour |
| 19 | Attribution d'actions gratuites bénéficiant à tous les salariés : autorisation portant sur 420 000 actions. Durée de l'autorisation : 12 mois. | Pour |
| 20 | Création d'actions de préférence ("actions D") convertibles en actions ordinaires sous réserve de conditions de performance. | Pour |
| 21 | Attribution d'actions de préférence ("actions D") pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1 500 000 actions ordinaires maximum. Durée de l'autorisation : 12 mois. | Contre |

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 22 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 23 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 000 000 € prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché ; durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 24 | Modification des articles 15, 16 et 17 des statuts de la Société à l'effet de déterminer les modalités de désignation de l'administrateur représentant les salariés. | Pour |
| 27 | Modification de l'article 3 des statuts de la Société à l'effet de modifier la dénomination sociale en GetlinkSE. | Pour |
| 26 | Modification de l'article 23 des statuts : l'âge limite du directeur général ou directeur général délégué est porté à 68 ans. | Contre |
| 28 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicités...). | Pour |
| 13 | Nomination de Giovanni Castellucci comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 14 | Nomination d'Elisabetta De Bernardi Di Valserra comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 25 | Modification de l'article 15 des statuts : augmentation du nombre d'administrateurs. | Pour |

| L'Oréal | | FR0000120321 | mardi 17 avril 2018 | Lettre conseil |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du Conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 3 051 719 329 € pour l'exercice. | Pour | | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour | | |
| 3 | Affectation du résultat social : dividende ordinaire de 3,55 € par action. Mis en paiement le 27 avril 2018. | Pour | | |
| 4 | Nomination d'Axel Dumas comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour | | |
| 5 | Nomination de Patrice Caine comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour | | |
| 6 | Renouvellement du mandat de Jean-Paul Agon comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour | | |
| 7 | Renouvellement du mandat de Belén Garijo comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre | | |
| 8 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du Conseil est fixé à 1,6 M€. | Contre | | |
| 9 | Approbation de l'application des dispositions du contrat de travail de Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général, relatives à des engagements de retraite à prestations définies pour la période de son mandat social renouvelé. | Contre | | |
| 10 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour le nouvel exercice. | Contre | | |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Contre | | |
| 12 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 250 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : du 21 octobre 2018 au 17 octobre 2019. | Pour | | |
| 13 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour | | |
| 14 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 2% du capital social : ce montant s'imputera sur le plafond prévu à la résolution 11 votée lors de l'assemblée du 20/04/2017. Montant maximum nominal des émissions de titres : 45 M€. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre | | |

- | | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 15 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants. L'autorisation porte sur 0,60% du capital : ce montant s'imputera sur le plafond prévu à la résolution 11 votée lors de l'assemblée du 20/04/2017. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 16 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés. Augmentation nominale du capital social autorisée : 1,12 M€ (plafond commun à la résolution 17). Prix d'émission non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 17 | Autorisation d'augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères. Augmentation portant sur 1% du capital (plafond commun à la résolution 16). Prix d'émission non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 18 | Modification de l'article 7 des statuts : déclarations de franchissement de seuils. | Contre |
| 19 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton | | | |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| | FR0000121014 | jeudi 12 avril 2018 | Lettre conseil |
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 2 853 127 239 € pour l'exercice. | Pour | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 5,00 € par action (acompte de 1,60 € versé le 7 décembre 2017). Mis en paiement le 19 avril 2018. | Pour | |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre | |
| 5 | Renouvellement du mandat d'Antoine Arnault comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre | |
| 6 | Renouvellement du mandat de Nicolas Bazire comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre | |
| 7 | Renouvellement du mandat de Charles de Croisset comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre | |
| 8 | Renouvellement du mandat de Lord Powell of Bayswater comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre | |
| 9 | Renouvellement du mandat de Yves-Thibault de Silguy comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour | |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Bernard Arnault, Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2017. | Contre | |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Antonio Belloni, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017. | Contre | |
| 12 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour le nouvel exercice. | Contre | |
| 13 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 400 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour | |
| 14 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour | |
| 15 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1,00% du capital social. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre | |
| 16 | Modification des articles 16 et 21 des statuts relatifs au conseil. | Pour | |
| Métropole Télévision - M6 | | | |
| | FR0000053225 | jeudi 19 avril 2018 | Lettre conseil |
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 134 853 696 € pour l'exercice. | Pour | |

- | | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 158 439 551,80 € pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 0,95 € par action. Mis en paiement le 18 mai 2018. | Contre |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Christopher Baldelli, Vice Président du Directoire. | Contre |
| 6 | Nomination de Nicolas Houzé en remplacement de Guy de Panafieu comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 7 | Renouvellement du mandat de Vincent de Dorlodot comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 8 | Nomination de Marie Cheval en remplacement de Delphine Arnault comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 9 | Renouvellement du mandat d'Anke Schäferkordt comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 10 | Nomination de Bert Habets en remplacement de Guillaume de Posch comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 11 | Ratification de la nomination provisoire de Cécile Frot-Coutaz en remplacement de Christopher Baldelli comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 1 ans. | Contre |
| 12 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Nicolas de Tavernost, Président du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération attribuables au Président du Directoire pour le nouvel exercice. | Contre |
| 14 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Thomas Valentin, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 15 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Jérôme Lefébure, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 16 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à David Larramendy, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 17 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération attribuables aux membres du Directoire pour le nouvel exercice. | Contre |
| 18 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Guillaume de Posch, Président du Conseil de Surveillance, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 19 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération attribuables aux membres du Conseil de Surveillance pour le nouvel exercice. | Pour |
| 20 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 30 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 21 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 24 mois. | Pour |
| 22 | Modification de l'article 20 des statuts relatif au Conseil de surveillance : modalités de désignation des membres du Conseil représentant les salariés. | Pour |
| 23 | Mise en conformité des articles 5, 24.1, 26, 16, 22 et 35 des statuts avec les dispositifs législatifs et réglementaires. | Pour |
| 24 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 | Modification de l'article 12 des statuts relatif au Conseil d'Administration : durée des fonctions des administrateurs. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 1 539 414 € pour l'exercice. | Pour |
| 4 | Affectation du résultat social de 1 539 414 € au report à nouveau. | Pour |
| 5 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes. | Contre |
| 6 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 20 000 €. | Pour |
| 7 | Renouvellement du mandat de Guy Chiffлот comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 8 | Renouvellement du mandat de René Perrin comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 9 | Renouvellement du mandat de Jean-Pierre Gaillard comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 10 | Renouvellement du mandat de La Financière MG3F comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 11 | Nomination de Laurence Balas comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 12 | Nomination de Céline Fantin comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur Général pour le nouvel exercice. | Contre |
| 14 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué pour le nouvel exercice. | Contre |
| 15 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 30 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 16 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |
| 17 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'émission de BSA, BSAANE et/ou BSARs Managers : autorisation portant sur 300 000 actions (ce montant s'imputera sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la 29ème résolution). Prix d'exercice pour les bénéficiaires non inférieur à 100% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 19 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 3% du capital actuel (ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 29ème résolution). Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 2% du capital social (ce montant s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 29ème résolution). Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 21 | Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat aux salariés et mandataires sociaux : autorisation portant sur 2% du capital social. Prix d'exercice pour les bénéficiaires non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 22 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 5 000 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 50 M€. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |

| | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 23 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 5 000 000 €. Montant maximum des émissions de titres : 50 M€. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 24 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé. Augmentation nominale du capital social autorisée : 5 000 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 50 M€. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 25 | Autorisation d'augmentation de capital dans le cadre d'une option de sur-allocation ("greenshoe") en application des résolutions 22 à 24. | Contre |
| 26 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an en application des résolutions 23 et 24. Prix d'émission non inférieur à 85% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 27 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 28 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 30 000 000 € en nominal. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 29 | Limitation globale d'augmentation de capital par émission avec et sans DPS. La résolution limite le montant nominal des augmentations du capital proposées dans les autres résolutions à 5 000 000 €. | Pour |
| 30 | Annulation des autorisations et délégations de compétences précédemment consenties par le Conseil. | Pour |
| 31 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Sartorius Stedim Biotech

FR0013154002

mardi 03 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 49 463 148 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 163,76 millions € pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 0,46 € par action. Mis en paiement le 11 avril 2018. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence: le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 313 000 € au titre de l'exercice 2017. | Pour |
| 6 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à M. Joachim Kreuzburg, Président directeur général, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 7 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération de M. Joachim Kreuzburg, Président directeur général, pour le nouvel exercice. | Contre |
| 8 | Renouvellement du mandat d'Anne-Marie Graffin comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 9 | Renouvellement du mandat de Susan Dexter comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 10 | Ratification de la cooptation de Lothar Kappich comme administrateur en remplacement d'Arnold Picot, pour une durée de 1 an. | Contre |
| 11 | Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Deloitte & Associés pour une durée de 6 ans. | Pour |
| 12 | Non renouvellement acté du mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS. | Pour |

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 13 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 0,10% du capital. Prix d'achat maximum : 150,00 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 14 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : Opération plafonnée à 2 000 000 € en nominal, montant maximum des émissions d'autres titres : 500 000 000 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 16 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public : Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 2 000 000 €; montant maximum nominal des émissions de titres : 500 000 000 € ; prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 17 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 000 000€ ; montant maximum nominal des émissions de titres : 500 000 000 € ; prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 18 | Option de sur-allocation sur une émission avec ou sans DPS ("green shoe") portant sur les résolutions 15, 16 et 17. | Contre |
| 19 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Usage possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 2 000 000 € en nominal. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 21 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 000 000 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |

SergeFerrari Group

FR0011950682

mardi 17 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat social de 1 577 006 € au report à nouveau : dividende de 0,08 € par action. Mis en paiement le 17 mai 2018. | Pour |
| 4 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 5 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur Général pour le nouvel exercice. | Contre |
| 6 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des Directeurs Généraux Délégués pour le nouvel exercice. | Contre |
| 7 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Sébastien Ferrari, Président-Directeur Général. | Pour |
| 8 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Romain Ferrari, Directeur Général Délégué. | Pour |
| 9 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Philippe Brun, Directeur Général Délégué. | Pour |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Hervé Trellu, Directeur Général Délégué. | Pour |

- | | | |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 11 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence : le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 160 000 €. | Pour |
| 12 | Renouvellement du mandat de Victoire Ferrari comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 13 | Renouvellement du mandat de Philippe Brun comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 14 | Renouvellement du mandat de Christophe Graffin comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 15 | Nomination de Bertrand Chammas comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 16 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 18 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 17 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 24 mois. | Contre |
| 18 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 2 500 000 €. Montant maximal des émissions de titres : 15 000 000 €. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 19 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 500 000 € (dans la limite de 20% et par période de 12 mois). Montant maximum nominal des émissions de titres : 15 000 000 €. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 20 | Autorisation préalable d'une émission réservée aux sociétés investissant dans des small caps : augmentation nominale du capital social autorisée : 2 500 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 15 000 000 €. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 21 | Autorisation préalable d'une émission réservée à toute personne, salarié ou agent commercial de la société ou de sociétés liées à la société. Augmentation nominale du capital social autorisée : 2 500 000 €. Montant maximum nominal des émissions de titres : 15 000 000 €. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 22 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 2 500 000 € en nominal. Montant maximum des émissions d'autres titres : 15 M€. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 23 | Option de sur allocation sur une émission avec DPS ("green shoe") en application des résolutions 18 à 22 et 25. | Contre |
| 24 | Autorisation de déroger aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS dans la limite de 10% du capital par an par période de 12 mois. Prix d'émission non inférieur à 85% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 25 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 10% du capital social. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 26 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 3% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 70% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 27 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| SES | LU0088087324 | jeudi 05 avril 2018 | Lettre conseil |
|------------|------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour. | Non-voting | |
| 2 | Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs. | Non-voting | |

| | | |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 3 | Présentation par le Président du Conseil d'administration du rapport de gestion du Conseil pour l'année 2017. | Non-voting |
| 4 | Présentation des principaux développements de la Société pendant l'année 2017 et perspectives. | Non-voting |
| 5 | Présentation des résultats financiers pour l'exercice 2017. | Non-voting |
| 6 | Présentation du rapport du réviseur d'entreprises. | Non-voting |
| 7 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent une perte sociale de 19 761 259 € pour l'exercice. | Pour |
| 8 | Affectation du résultat : dividende de 0,80 € par action de type A et 0,32 € par action de type B. Date de mise en paiement non communiquée. | Pour |
| 9 | Quitus aux administrateurs. | Contre |
| 10 | Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de PricewaterhouseCoopers pour l'exercice 2018. | Pour |
| 11 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions : autorisation portant sur 20 000 000 actions A et/ou 10 000 actions B. Prix d'achat maximum : 25 € par action A et 10 € par action B. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 13a | Renouvellement du mandat de Serge Allegrezza comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 12 | Fixation du nombre d'administrateurs. | Pour |
| 14 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence | Pour |
| 15 | Divers. | Non-voting |
| 1 | Liste de présences, quorum et adoption de l'ordre du jour | Non-voting |
| 2 | Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs | Non-voting |
| 3 | Modification de l'article 1 (Siège social) des statuts de la Société. | Pour |
| 4 | Introduction dans les statuts d'un capital autorisé et modification de l'article 4 des statuts en conséquence. | Pour |
| 5 | Modification de l'article 4 des Statuts (Capital Social) afin d'autoriser le Conseil à attribuer les actions existantes sans contrepartie aux employés de la Société et de ses sociétés affiliées. | Contre |
| 6 | Modification de l'article 5 (Forme des Actions - Restrictions à la propriété des Actions - Transfert des Actions) des Statuts. | Pour |
| 7 | Modification de l'article 8 (Augmentation et Réduction du Capital - Droit de Souscription Préférentiel). | Pour |
| 8 | Modification de l'article 9 (Conseil d'Administration) des Statuts. | Pour |
| 9 | Modification de l'article 10 (Gestion Journalière - Mandats Spéciaux) des Statuts. | Pour |
| 10 | Modification de l'article 13 (Délibérations du Conseil) des Statuts. | Pour |
| 11 | Modification de l'article 19 (Réunions de l'Assemblée) des Statuts concernant les participants aux assemblées. | Pour |
| 12 | Modification de l'article 19 (Réunions de l'Assemblée) des Statuts concernant l'inscription de points à l'ordre du jour. | Pour |
| 13 | Modification de l'article 21 (Contenu de la Convocation à l'Assemblée). | Pour |
| 14 | Modification des articles 6 (Rachat des Actions), 25 (Modification des statuts) et 35 (Loi Applicable) des Statuts. | Pour |

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 15 | Modification de la version française des articles 8 (Augmentation et Réduction du Capital - Droit de Souscription Préférentiel), 15 (Pouvoirs du Conseil), 31 (Paiement des dividendes) et 34 (Traduction des statuts) des Statuts. | Pour |
| 16 | Modification dans la version anglaise des articles 7 (Ownership of Shares - Rights and Liabilities of Shareholders), 8 (Increase and reduction of Capital - Preferential Subscription Right), 10 Daily Management - Special Powers) 15 (Powers of the Board), 24 (Deliberations of the Meeting), 25 (amendment of the Articles of Incorporation, 31 (Payment of Dividends), 34 (Translation of the Articles of Incorporation) and 35 (Applicable Law) des Statuts. | Pour |
| 17 | Modification des articles 5 (Forme des Actions - Restrictions à la propriété des Actions - Transfert des Actions), 6 (Rachat des Actions), 10 (Gestion Journalière - Mandats spéciaux) et 25 (Modifications des statuts). | Pour |
| 18 | Divers. | Non-voting |

Société Foncière Lyonnaise

FR0000033409

vendredi 20 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 272 390 385 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 685,28 M€ pour l'exercice. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 2,30 € par action. Mis en paiement le 3 mai 2018. | Pour |
| 4 | Renouvellement du mandat d'Anne-Marie de Chalambert comme administrateur pour une durée d'1 an. | Contre |
| 5 | Renouvellement du mandat de Nuria Oferil Coll comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 6 | Renouvellement du mandat d'Angels Arderiu Ibars comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat d'Ali Bin Jassim Al-Thani comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 8 | Renouvellement du mandat d'Adname Mousannif comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 9 | Renouvellement du mandat d'Anthony Wyand comme administrateur pour une durée d'1 an. | Contre |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Juan José Brugera Clavero, Président du Conseil d'administration, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Nicolas Reynaud, Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 12 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération de Juan José Brugera Clavero, Président du Conseil d'administration, pour le nouvel exercice. | Contre |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de Nicolas Reynaud, Directeur Général, pour le nouvel exercice. | Contre |
| 14 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 90,00 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 15 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |
| 1 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 2 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux : autorisation portant sur 1,00% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 3 | Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les disposition législatives et règlementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire. | Pour |

4 Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...).

Pour

| Teleperformance SE | | | Lettre conseil |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 71 341 012 € pour l'exercice. | | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 312 M€ pour l'exercice. | | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 1,85 € par action. Mis en paiement le 27 avril 2018. | | Pour |
| 4 | Approbation de la modification de la convention de non-concurrence conclue entre Daniel Julien, Président Directeur Général, Teleperformance group, Inc. et Teleperformance SE. | | Contre |
| 5 | Approbation de la convention de non-concurrence entre Olivier Rigaudy, Directeur Général délégué, et Teleperformance SE. | | Contre |
| 6 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Daniel Julien, Président du Conseil d'administration, au titre du dernier exercice et jusqu'au 13 octobre 2017 | | Contre |
| 7 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Paulo César Salles Vasques, Directeur Général jusqu'au 13 octobre 2017, au titre de l'exercice 2017 | | Contre |
| 8 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Olivier Rigaudy, Directeur Général délégué depuis le 13 octobre 2017, au titre de l'exercice 2017 | | Pour |
| 9 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général pour le nouvel exercice | | Contre |
| 10 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué pour le nouvel exercice | | Pour |
| 11 | Renouvellement du mandat de Daniel Julien comme administrateur pour une durée de 3 ans | | Contre |
| 12 | Renouvellement du mandat d'Emily Abrera comme administrateur pour une durée de 3 ans. | | Pour |
| 13 | Renouvellement du mandat de Stephen Wingham comme administrateur pour une durée de 3 ans. | | Pour |
| 14 | Renouvellement du mandat de Bernard Canetti comme administrateur pour une durée de 2 ans. | | Pour |
| 15 | Renouvellement du mandat de Jean Guez comme administrateur pour une durée de 2 ans. | | Pour |
| 16 | Ratification de la nomination provisoire de Patrick Thomas comme administrateur en remplacement de Paulo César Salles Vasques pour une durée d'1 an. | | Pour |
| 17 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 180 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | | Pour |
| 18 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | | Pour |

| Télévision Française 1 - TF1 | | | Lettre conseil |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 131 630 700 € pour l'exercice. | | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés | | Pour |
| 3 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | | Pour |
| 4 | Affectation du résultat : dividende de 0,35 € par action. Mis en paiement le 03 mai 2018. | | Pour |

| | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 5 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Gilles Péliçon, Président Directeur général, au titre du dernier exercice | Contre |
| 6 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération de Gilles Péliçon, Président Directeur Général, pour le nouvel exercice | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat de Laurence Danon comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 8 | Renouvellement du mandat de Martin Bouygues comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Contre |
| 9 | Renouvellement du mandat de Bouygues comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour |
| 10 | Constatation des élections des Administrateurs représentants du personnel | Pour |
| 11 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 20,00 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 12 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 13 | Modification de l'article 18 des statuts : suppression de l'exigence de nomination de commissaires aux comptes suppléants | Pour |
| 14 | Modification des articles 10 et 25 : suppression de mentions obsolètes | Pour |
| 15 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Thermador Groupe

FR0000061111

lundi 09 avril 2018

[Lettre conseil](#)

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 3,40 € par action. Mis en paiement le 25 avril 2018. | Pour |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes. | Pour |
| 4 | Renouvellement du mandat de Guy Vincent comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 5 | Nomination de Christophe Arquillère comme administrateur pour une durée de 2 ans. | Contre |
| 6 | Renouvellement du mandat de Guillaume Robin comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 7 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour le nouvel exercice. | Pour |
| 8 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Guillaume Robin, Président-Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 9 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Patricia Mavigner, Directrice Générale Déléguée, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 10 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Pour |
| 11 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 120 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 12 | Modification des articles 6 et 7 des statuts : division de la valeur nominale du titre (split). Valeur nominale de chaque action ramenée de 8 € à 4 €. | Pour |
| 13 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices. Opération autorisée plafonnée à 2 M€ en nominal. Usage possible en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 14 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proinvest |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes. : les comptes présentent un résultat social de 314 497 647 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Approbation de dépenses non déductibles (articles 39-4 ou 223 quater du CGI) pour un montant de 860 955 €. | Pour |
| 4 | Affectation du résultat social de 314 497 647 € au report à nouveau : dividende de 0,84 € par action. Mis en paiement le 16 mai 2018. | Contre |
| 5 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Pour |
| 6 | Approbation d'engagements réglementés correspondant au maintien des couvertures santé et prévoyance complémentaire et à un régime de retraite à cotisation définie accordés à Antoine Frérot, Président-Directeur Général. | Pour |
| 7 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice d'Antoine Frérot, Président-Directeur Général. | Contre |
| 8 | Renouvellement du mandat d'Antoine Frérot comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 9 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre du dernier exercice à Antoine Frérot, Président-Directeur Général. | Pour |
| 10 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur Général pour le nouvel exercice. | Pour |
| 11 | Fixation de l'enveloppe annuelle des jetons de présence: le montant global des jetons de présence du conseil est fixé à 1 200 000 €. | Pour |
| 12 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Prix d'achat maximum : 30 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 13 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription : opération plafonnée à 845 M€ en nominal (plafond commun avec les résolutions 14 à 20). Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 14 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par offre au public. Délai de priorité de souscription à la discrétion du conseil. Augmentation nominale du capital social autorisée : 281 M€ (dans la limite du plafond global fixé à la résolution 13). Usage exclu en période d'offre. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 15 | Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription par placement privé. Délai de priorité exclu. Augmentation nominale du capital social autorisée : 281 000 000 € dans la limite du plafond global fixé à la résolution 14. Prix d'émission non inférieur à 95% du cours de marché. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. Augmentation nominale du capital social autorisée : 281 000 000 € dans la limite de 10% du capital dans la limite du plafond global fixé à la résolution 14. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 17 | Option de sur-allocation sur une émission avec et sans DPS ("green shoe") en application des résolutions 13 à 16. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices : opération autorisée plafonnée à 400 000 000 € en nominal dans la limite fixée à la résolution 13. Usage exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |

- | | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 19 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : augmentation nominale du capital social autorisée : 56 336 482 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 20 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés situés à l'étranger : augmentation nominale du capital social autorisée : 5 633 648 €. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 21 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 0,5% du capital social. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 22 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 23 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

| Vicat | FR0000031775 | vendredi 06 avril 2018 | Lettre conseil |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 138 531 898 € pour l'exercice. | Pour | |
| 2 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 142,18 millions € pour l'exercice. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 1,50 € par action. Mis en paiement le 24 avril 2018. | Pour | |
| 4 | Quitus aux administrateurs. | Contre | |
| 5 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre | |
| 6 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 100,00 €. Opération possible en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre | |
| 7 | Renouvellement du mandat d'Eleonore Sidos comme administrateur pour une durée de 6 ans. | Contre | |
| 8 | Renouvellement du mandat de Delphine André comme administrateur pour une durée de 3 ans. | Pour | |
| 9 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président Directeur Général pour le nouvel exercice. | Contre | |
| 10 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Directeur Général Délégué pour le nouvel exercice. | Contre | |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président Directeur Général au titre du dernier exercice. | Contre | |
| 12 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Directeur Général Délégué au titre du dernier exercice. | Contre | |
| 13 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour | |

| Vinci | FR0000125486 | mardi 17 avril 2018 | Lettre conseil |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|
| Résolution | Résumé de la résolution | Recommandation Proxinvest | |
| 1 | Approbation des comptes consolidés : les comptes présentent un résultat consolidé de 2 747,40 millions € pour l'exercice. | Pour | |
| 2 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 468 877 010 € pour l'exercice. | Pour | |
| 3 | Affectation du résultat : dividende de 2,45 € par action (acompte de 0,69 € par action ayant déjà été payé le 9 novembre 2017). Mis en paiement le 26 avril 2018. | Pour | |

- | | | |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 4 | Renouvellement du mandat de Xavier Huillard comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 5 | Renouvellement du mandat de d'Yves-Thibault de Silguy comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 6 | Renouvellement du mandat de Marie-Christine Lombard comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 7 | Renouvellement du mandat de la société Qatar Holding LLC comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 8 | Nomination de René Medori comme administrateur pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 9 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10,0% du capital. Prix d'achat maximum : 120 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 10 | Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à prestation définie accordés à Xavier Huillard, Président-Directeur Général. | Pour |
| 11 | Approbation d'engagements postérieurs à l'emploi (indemnité de départ) pris par la société au bénéfice de Xavier Huillard, Président-Directeur Général. | Contre |
| 12 | Approbation de la convention de prestation de services conclu entre Vinci et la société YTSuropaconsultants. | Contre |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président-Directeur Général pour le nouvel exercice | Contre |
| 14 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Xavier Huillard, Président-Directeur Général, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 15 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 16 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés : autorisation portant sur 1% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 17 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 1,50% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 18 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés des filiales étrangères : augmentation nominale du capital social autorisée : s'élève à 1,50% du capital actuel (plafond commun avec la 17ème résolution). Prix d'émission des actions non inférieur à 95% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 19 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Vivendi

FR0000127771

jeudi 19 avril 2018

[Lettre conseil](#)

Résolution

Résumé de la résolution

Recommandation Proxinvest

- | | | |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1 | Approbation des comptes sociaux connaissance prise du rapport de gestion, du rapport du conseil et du rapport des commissaires aux comptes : les comptes présentent un résultat social de 703 134 935 € pour l'exercice. | Pour |
| 2 | Approbation des comptes consolidés. | Pour |
| 3 | Approbation du rapport sur les conventions réglementées. | Contre |
| 4 | Affectation du résultat : dividende de 0,45 € par action. Mis en paiement le 24 avril 2018. | Pour |
| 5 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Vincent Bolloré, Président du Conseil de surveillance, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 6 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 7 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Gilles Alix, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |

| | | |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 8 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Cédric de Bailliencourt, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Contre |
| 9 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Frédéric Crépin, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 10 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Simon Gillham, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 11 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Hervé Philippe, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 12 | Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée à Stéphane Roussel, membre du Directoire, au titre du dernier exercice. | Pour |
| 13 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des membres du Conseil de surveillance et de son Président, pour le nouvel exercice. | Contre |
| 14 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération du Président du Directoire, pour le nouvel exercice. | Pour |
| 15 | Approbation des principes de détermination, de répartition et de distribution des éléments de rémunération des membres du Directoire, pour le nouvel exercice. | Contre |
| 16 | Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à prestation définie accordés à Gilles Alix, membre du Directoire. | Contre |
| 17 | Approbation d'engagements réglementés correspondant à un régime de retraite à prestation définie accordés à Cédric de Bailliencourt, membre du Directoire. | Contre |
| 18 | Renouvellement du mandat de Philippe Bénacin comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Contre |
| 19 | Renouvellement du mandat d'Aliza Jabès comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. de Aliza Jabès comme membre du Conseil de Surveillance | Pour |
| 20 | Renouvellement du mandat de Cathia Lawson Hall comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 21 | Renouvellement du mandat de Katie Jacobs Stanton comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 22 | Nomination de Michèle Reiser comme membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. | Pour |
| 23 | Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young pour une durée de 6 ans. | Contre |
| 24 | Autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 5% du capital. Prix d'achat maximum : 24 €. Rachat exclu en période d'offre. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 25 | Autorisation de réduction éventuelle du capital à hauteur de 10% du capital par période de 24 mois. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Contre |
| 26 | Autorisation générale d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature non spécifiés. L'autorisation porte sur 5% du capital social. Usage exclu en période d'offre publique. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Contre |
| 27 | Attribution d'actions gratuites pour les salariés et mandataires sociaux dirigeants : autorisation portant sur 1% du capital social. Durée de l'autorisation : 38 mois. | Contre |
| 28 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés : s'élève à 1% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 26 mois. | Pour |
| 29 | Autorisation d'augmentation de capital par émission d'actions réservées aux salariés de filiales étrangères : s'élève à 1% du capital actuel. Prix d'émission des actions non inférieur à 80% du cours de marché. Durée de l'autorisation : 18 mois. | Pour |
| 30 | Pouvoirs pour les formalités liées à l'assemblée (dépôts, publicité...). | Pour |

Proinvest